

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 11 août 2008

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, ce onzième jour du mois d'août deux mil huit, à laquelle séance sont présents:

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Jules Dufour, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller
M. Robert Bibeault, Conseiller
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Luc Simard, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 274-08-08

Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour:

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2008;
- 3- Avis de motion;
 - 3.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection du Chemin de la Vallée (Ajournement);
- 4- Adoption des règlements :
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 877-08 – Modifiant certaines dispositions du règlement numéro 826-06, sur les nuisances publiques, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens;
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 878-08 – Modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 – 1^{ère} lecture;
 - 4.3 Adoption du règlement numéro 879-08 sur la prévention incendie (Ajournement);
- 5- Dérogation mineure :

6- Permis :

6.1 Permis recommandés par le CCU;

7- Décisions du Conseil :

7.1 Adjudication - Soumissions renouvellement d'obligations au montant de 2 915 000.00 \$;

7.2 Résolution de concordance;

7.3 Résolution de courte échéance;

7.4 Résolution de prolongation;

7.5 Résolution - Autorisation d'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse populaire de La Malbaie et signataires bancaires;

7.6 Résolution d'appui au Mont Grand-Fonds – Programme conciliation Travail-famille;

7.7 Résolution – Autorisation de fermeture de rue Rallye Charlevoix 2009;

7.8 Résolution entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide pour les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

8- Adjudication de contrat:

8.1 Adjudication de contrat – fourniture et installation clé en main d'un système d'enneigement Parc du Mont Grand-Fonds;

8.2 Mandat d'ingénierie – Réfection Chemin de la Vallée;

9- Recommandations de paiements :

9.1 Eau potable 2 031.75 \$;

9.2 Garage municipal 93.01 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de juillet 2008 :

10.1 Facture No 703169 de Stein Monast avocats :

Dépôt direct : 205.67 \$

10.2 L'ensemble des comptes à ratifier ;

Fonds d'administration : 60 126.03 \$

Accès D : 227 308.85 \$

Règlement # 733 : 41 641.87 \$

Règlement # 870 : 2 020.47 \$

Règl. # 870- Accès D: 1 948.35 \$

Dépôt direct : 25 283.70 \$

TOTAL 358 329.27 \$

11- Comptes à payer pour le mois de juillet 2008 :

Fonds d'administration :	1 056 987.23 \$
Dépôt direct :	28 147.08 \$
Règl. # 824 :	24 183.48 \$
Règlement # 825 :	93.01 \$
Règlement # 830 :	3 211.35 \$
Règlement # 870 :	175 518.37 \$
TOTAL	<u>1 288 140.52 \$</u>

12- Salaires du mois de juillet 2008 : 435 735.06 \$;

13- Divers :

13.1 Transferts budgétaires;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance.

N.B. : Veuillez prendre note qu'il y aura une séance d'étude à 18 h 30.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par la Greffière.

2- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2008 RÉSOLUTION 275-08-08

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2008 soit adopté tel que rédigé avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Monsieur le Conseiller Robert Bibeault, déclare à la Greffière, son intérêt sur la résolution numéro 165-05-08 adoptée à la séance ordinaire du 12 mai 2008.

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA VALLÉE

Ce point sera traité à la séance d'ajournement du 25 août 2008;

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-08 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 826-06, SUR LES NUISANCES, LA PAIX,

L'ORDRE ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES CITOYENS
RÉSOLUTION 276-08-08

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le Conseil peut adopter un règlement concernant les nuisances publiques, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de La Malbaie et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement concernant les nuisances publiques, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance ordinaire de ce Conseil le 14 juillet deux mil huit, résolution numéro 241-07-08 pour la présentation de ce présent règlement par le Conseiller Marc Harvey;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 877-08 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie adopte le règlement numéro 877-08 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 826-06, sur les nuisances publiques, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens tel qu'inscrit au livre des règlements sous le numéro 877-08 et inclus en annexe au présent procès-verbal.

Déclaration de la greffière concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement numéro 877-08

Le Règlement numéro 877-08 a pour objet la modification de certaines dispositions du règlement numéro 826-06, sur les nuisances publiques, la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens;

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

4.2- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08 – MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 757-02 – 1^{re} LECTURE
RÉSOLUTION 277-08-08

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de La Malbaie et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance ordinaire de ce Conseil le 14 juillet deux mil huit, résolution numéro 240-07-08 pour la présentation de ce présent règlement par le Conseiller Martin Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte en première lecture, le règlement numéro 878-08 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage No 757-02 de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal, en retranchant du projet déposé le paragraphe c) de l'article 3.

QUE ce Conseil délègue à la Greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique qui devra se tenir.

Déclaration de la greffière concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement numéro 878-08

Le Règlement numéro 878-08 a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie;

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**4.3 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-08 –
SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

Cet item est reporté à l'ajournement du 25 août 2008.

5- DÉROGATION MINEURE

6- PERMIS

**6.1- PERMIS RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.
RÉSOLUTION 278-08-08**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 4 août 2008 et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites:

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
08-113-08	Bernard Tremblay	Construction galerie sur mur latéral	Recommandé
08-114-08	Marco Tremblay	Agrandissement 1 ^{er} étage changer porte-patio pour porte française – changer les fenêtres	Recommandé

08-115-08	Épicerie P. H. Dufour	Modification de 2 enseignes : Une sur socle et l'autre sur le mur en façade et pose d'une 3 ^e enseigne du côté rue du Jardin	Recommandé
08-116-08	V. Société d'Édifice Inc.	Changer le revêtement extérieur – changer les fenêtres et doubler le nombre sur les 2 étages de la façade – remplacer porte-patio – remplacer la fenêtre du pignon par trappe de ventilation – pose de moulures autour des fenêtres – enlever l'escalier avant et le replacer à l'arrière du bâtiment et refaire la galerie avant	Recommandé
08-117-08	Gilles Dallaire Claude Lavoie	Changer les gardes des galeries	Recommandé
08-118-08	Produits sanitaires Optimum	Pose d'une enseigne ovale sur potence	Reporté à prochaine séance
08-119-08	Lindsay Boulianne Sylvie Sanfaçon	Réitération de la demande pour déplacement d'un bâtiment	Décision maintenue : Refusé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers pour l'ensemble des recommandations du CCU sauf pour la résolution 08-119-08 pour laquelle les Conseillers Raynald Tremblay et Ferdinand Charest et la Conseillère Lise Lapointe s'opposent au refus de la demande par le CCU:

QUE les permis suivants soient accordés à: Monsieur Bernard Tremblay, Monsieur Marco Tremblay, Épicerie P. H. Dufour (Madame Odette Dufour) , V. Société d'Édifice Inc. (Monsieur Roch Boulianne), Messieurs Gilles Dallaire et Claude Lavoie.

QUE les permis suivants soient refusés à : Madame Sylvie Sanfaçon et Monsieur Lindsay Boulianne. Le Comité considère le dossier clos et ne procédera plus à l'étude de ce dossier sauf si des éléments pertinents se présentaient.

QUE la demande de Produits sanitaires Optimum soit reportée jusqu'à la fin des travaux de rénovation extérieure ce qui permettra une meilleure étude du dossier.

QUE copie de la présente résolution soit remise aux inspecteurs et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – ADJUDICATION – SOUMISSIONS RENOUVELLEMENT D'OBLIGATIONS AU

MONTANT DE 2 915 000.00 \$
RÉSOLUTION 279-08-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie dans la MRC de Charlevoix-Est entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 671-96, 748-01 et 862-07;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 915 000.00 \$, datée du 3 septembre 2008;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Valeurs mobilières Desjardins Inc.

146 000.00 \$	2.90%	2009	153 000.00 \$	3.20%	2010
160 000.00 \$	3.55%	2011	167 000.00 \$	3.80%	2012
2 289 000.00 \$	3.85%	2013			

Prix : 98.13200

Coût réel : 4.27400%

Financière Banque Nationale Inc.

146 000.00 \$	3.00%	2009	153 000.00 \$	3.10%	2010
160 000.00 \$	3.50%	2011	167 000.00 \$	3.75%	2012
2 289 000.00 \$	4.00%	2013			

Prix : 98.58000

Coût réel : 4.28759%

**Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. –
R.B.C. Dominion Valeurs mobilières Inc.**

146 000.00 \$	3.00%	2009	153 000.00 \$	3.20%	2010
160 000.00 \$	3.55%	2011	167 000.00 \$	3.80%	2012
2 289 000.00 \$	4.00%	2013			

Prix : 98.57800

Coût réel : 4.29514%

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 915 000.00 \$ de la Ville de La Malbaie soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le Maire, Monsieur Jean-Luc Simard et la Trésorière, Madame Johanne G.-Tremblay, O.M.A., sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que

décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la Trésorière et/ou son remplaçant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises.

7.2- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE **RÉSOLUTION 280-08-08**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 915 000.00 \$, en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de</u>
671-96 subv. PADEM	246 200.00 \$
671-96 part municipale	334 900.00 \$
748-01 subv. PADEM	1 207 300.00 \$
748-01 part municipale	1 110 700.00 \$
862-07	15 900.00 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 915 000.00 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 septembre 2008;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : La Caisse Populaire de La Malbaie 130, rue John-Nairne La Malbaie (Québec) G5A 1Y1;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le Maire et la Trésorière. La Ville de La Malbaie, tel

que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

7.3 - RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE **RÉSOLUTION 281-08-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 915 000.00 \$, effectué en vertu des règlements numéros 671-96, 748-01 et 862-07 la Ville de La Malbaie doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 3 septembre 2008; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6), et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 671-96 et 748-01, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

7.4 - RÉOLUTION DE PROLONGATION **RÉSOLUTION 282-08-08**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie aura le 21 août 2008, un montant de 581 100.00 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 488 000.00 \$ pour une période de quinze (15) ans, en vertu du règlement numéro 671-96;

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 3 septembre 2008;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. – c. D-7, article 2), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie emprunte 581 100.00 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de treize (13) jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

7.5 – RÉOLUTION — AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE **ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES BANCAIRES** **RÉSOLUTION 283-08-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise la Trésorière à ouvrir un compte bancaire et une marge de crédit au montant maximum de 3 600 000.00 \$ à la Caisse populaire de La Malbaie pour le règlement d'emprunt no 872-08 concernant le plan de développement du Mont Grand-Fonds;

QUE le Maire et/ou son remplaçant et la Trésorière Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie tous les effets bancaires nécessaires à la réalisation dudit projet.

**7.6 – RÉOLUTION D’APPUI AU MONT GRAND-FONDS – PROGRAMME
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE
RÉSOLUTION 284-08-08**

ATTENDU QUE le Centre de ski du Parc Mont Grand-Fonds désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Conciliation Travail-famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil appuie la Corporation du Centre de ski du Parc Mont Grand-Fonds pour la présentation d’une demande de subvention dans le cadre du programme de Conciliation Travail-famille.

**7.7 – RÉOLUTION — AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES RALLYE
AUTOMOBILE 2009
RÉSOLUTION 285-08-08**

ATTENDU QUE le nouveau comité organisateur du Rallye automobile de Charlevoix désire recréer l’événement du rallye des années antérieures;

ATTENDU QUE ledit événement exigerait la fermeture de portions de routes à toute circulation afin de permettre aux participants d’exécuter les épreuves du rallye en toute sécurité;

ATTENDU QUE le Rallye Charlevoix demande à la Ville de La Malbaie l’autorisation d’utiliser deux (2) portions de routes pour la tenue dudit rallye qui se tiendra en octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-François Maltais , appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Rallye automobile Charlevoix à utiliser les deux (2) portions de routes nécessaires à la tenue des activités dans le secteur de La Malbaie, à l’occasion du Rallye Charlevoix en octobre 2009, dans la mesure où l’organisme obtient tous les permis et les assurances responsabilités nécessaires.

**7.8 — ENTENTE RELATIVE À L’ÉTABLISSEMENT D’UN PLAN D’ENTRAIDE POUR
LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION 286-08-08**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et faciliter la mise en œuvre des actions déterminées à l’échelle régionale dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est, découlant de la *Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministère de la Sécurité publique*;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu son attestation de conformité pour son

schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 20 août 2007, et que par le fait même ce schéma est entré en vigueur le 29 septembre 2007;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques contient des stratégies de déploiement des ressources humaines et matérielles afin de respecter les orientations ministérielles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), et conformément au schéma de couverture de risques, les municipalités et villes locales sont appelées à signer de nouvelles ententes d'entraide;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entraide favorisera équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités ou villes qui sont desservies par la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION CLÉ EN MAIN D'UN SYSTÈME D'ENNEIGEMENT AU PARC MONT GRAND-FONDS **RÉSOLUTION 287-08-08**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la fourniture et installation clé en main d'un système d'enneigement pour la station de ski du Parc Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission pour la fourniture et l'installation d'un système d'enneigement soit celle de la firme Turbocristal au coût de 794 702.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Robert Bibeault et résolu à l'unanimité des Conseillers;

QUE la Ville de La Malbaie accorde le mandat de fourniture et d'installation clé en main d'un système d'enneigement à la Firme Turbocristal, attendu que celle-ci est conforme au devis d'appel d'offres préparé par le Directeur des achats, Monsieur Robert Lapointe.

8.2 – MANDAT D'INGÉNIEURIE – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA VALLÉE

Cet item sera traité à la séance d'ajournement du 25 août prochain.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 - EAU POTABLE **RÉSOLUTION 288-08-08**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'eau potable, au montant de 2 031.75 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 2 031.75 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – GARAGE MUNICIPAL **RÉSOLUTION 289-08-08**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'agrandissement du garage municipal, au montant de 93.01 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 93.01 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2008

10 1- RATIFICATION DE LA FACTURE DE STEIN, MONAST S.E.N.C.R.L. AVOCATS **NUMÉRO 703169** **RÉSOLUTION 290-08-08**

Madame Lise Lapointe déclare son intérêt sur cette question et se retire des délibérations le temps que le Conseil décide de cette question.

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la facture de Stein, Monast S.E.N.C.R.L. avocats numéro 703169, au montant de 205.67 \$ représentant les frais d'honoraires à payer par la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte de ratifier la facture de Stein, Monast S.E.N.C.R.L. avocats, numéro 703169;

La séance est suspendue le temps pour la Greffière d'informer la Conseillère ayant quitté son siège de revenir à la séance.

Madame la Conseillère Lise Lapointe reprend son siège.

Monsieur le Maire déclare la reprise de la séance.

10.2 - CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2008 **RÉSOLUTION 291-08-08**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

En date du 31 juillet 2008 :

Fonds d'administration:	60 126.03 \$
Accès D:	227 308.85 \$
Règlement # 733 :	41 641.87 \$
Règlement # 870 :	2 020.47 \$
Règl. # 870 – Accès D :	1 948.35 \$
Dépôt direct :	25 283.70 \$
TOTAL	<hr/> 358 329.27 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11- COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2008
RÉSOLUTION 292-08-08

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de juillet 2008, au montant de 1 288 140.52 \$.

Fonds d'administration :	1 056 987.23 \$
Dépôt direct :	28 147.08 \$
Règlement # 824 :	24 183.48 \$
Règlement # 825 :	93.01 \$
Règlement # 830 :	3 211.35 \$
Règlement # 870 :	175 518.37 \$
TOTAL	<hr/> 1 288 140.52 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jules Dufour et résolu l'unanimité;

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2008 et autorise le Directeur général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 1 288 140.52 \$.

12- SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2008 – 435 735.06 \$
RÉSOLUTION 293-08-08

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de juillet 2008 au montant de 435 735.06 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2008 au montant de 435 735.06 \$.

13- DIVERS

13.1 - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION 294-08-08

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE, conformément au Règlement numéro 863-08, article 4.4 de la Ville de La Malbaie, ce Conseil autorise la Trésorière à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
02-220-00-141	02-220-00-529	Bris de répéteur – foudre	3 500.00 \$
02-701-20-670	03-607-00-000	Achat d'ameublement	700.00 \$
01-231-44-000	02-812-00-641	Pièces pour véhicules	1 000.00 \$
02-701-51-641	03-608-00-000	Achat d'une remorque	1 620.00 \$
02-220-00-141	02-221-00-632	Coût de l'huile à chauffage	5 000.00 \$
02-220-00-141	02-221-00-522	Entretien bâtiments	2 000.00 \$
02-220-00-141	02-222-00-525	Entretien des véhicules	3 000.00 \$
01-233-20-002	02-453-00-516	Heures d'ouverture différentes du budget	8 000.00 \$
01-212-18-000	02-453-00-516	au site de matériaux secs	
02-225-00-284	02-453-00-141		2 000.00 \$ 3 000.00 \$
01-231-11-000	02-110-00-310	Subventions du Conseil	3 000.00 \$
02-220-00-412	02-190-00-412	Honoraires non utilisés par le service incendie	2 000.00 \$
02-220-00-284	02-221-00-516	Contrat entretien hiver caserne La Malbaie	1 500.00 \$
01-212-12-000	02-130-00-340	Publicité	2 000.00 \$
01-212-13-000	02-130-00-340		3 000.00 \$
01-221-15-000	02-130-00-320	Timbres et lettres	2 000.00 \$
01-212-17-000	02-130-00-320	recommandées formation SDC de Pointe-au-Pic	2 000.00 \$
01-211-10-000	02-812-00-681	Électricité nouveau garage non budgété	20 000.00 \$

14- CORRESPONDANCE RÉSOLUTION 295-08-08

PROPOSÉ par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 03 juillet 08- Du Musée de Charlevoix : Remerciements pour la participation et la contribution de la Ville de La Malbaie à la dernière dégustation de vins et fromages du Musée de Charlevoix;
- 10 juillet 08- De la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Madame Christine St-Pierre : Accord de principe dans le projet de construction de la bibliothèque Laure-Conan pour un montant de 1 100 000.\$;
- 16 juillet 08- De la Ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau : Autorisation du règlement d'emprunt No 872-08, concernant le plan de développement du Mont Grand-Fonds au montant de 3,6 \$ millions;

- 16 juillet 08- De Cap-à-l'Aigle Village des Lilas : Remerciements pour la contribution de la Ville de La Malbaie à la fête annuelle du «Temps des Lilas »;
- 23 juillet 08- Du Premier Ministre Jean Charest : Annonce d'une contribution financière de 20 000.00 \$ pour la réalisation du projet d'amélioration du terrain de soccer et de football de l'École secondaire du Plateau;
- 25 juillet 08- De la Ministre Nathalie Normandeau : Annonce de la mise en vigueur le 12 juin dernier de la *Loi sur les compétences municipales* modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2008, c.18) (PL 82) et remerciements pour la participation de la Ville de La Malbaie à l'enquête menée par le ministère des Affaires municipales et des Régions sur l'application de ces pouvoirs.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue à compter de 20 h 25 à 20 h 42.

Dépôt d'une pétition par Madame Lise Bilodeau pour le mur de pierre du Chemin Mailloux.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 296-08-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 42 et ajournée au 25 août à 20 h 00.

Jean-Luc Simard, Maire

Caroline Dion, Greffière